



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

Envoyé en préfecture le 15/02/2017

Reçu en préfecture le 15/02/2017

Affiché le

15/02/2017

10. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE RELAIS DE RADIOTELEPHONIE SUR LE STADE JEAN CHARTER ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LA SOCIETE ORANGE

Exposé :

Par convention en date du 21 Juillet 2008, la société Orange a été autorisée, pour une durée de douze années, à exploiter un relais de radiotéléphonie sur le Stade Jean Charter sis rue de Kerbertrand à Quimperlé.

Cet opérateur souhaite pérenniser l'exploitation de ses installations sur ce site et propose de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 12 ans à dater du 1^{er} Janvier 2018.

Le montant du loyer annuel proposé serait de 2 450 €. Par ailleurs, Orange propose de réviser ce loyer de 1 % par an et non plus selon l'indice INSEE du coût de la construction.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention jointe.

Avis favorable des Commissions « Politique de la Ville et Environnement » et « Eau et lutte contre les inondations » du 17 Janvier 2017.

P.J. : projet de convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la signature de la convention par Monsieur le Maire à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

